

Pos approuvé le 20 février 1987, révisé le 24 mars 1995, modifié les 3 juillet 1998 et 29 février 2008

Élaboration du Plu prescrite le 8 décembre 2015
Projet de Plu arrêté le 17 juin 2019
Projet de Plu approuvé le 9 mars 2020

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal du 9 mars 2020 approuvant le plan local d'urbanisme de la commune de Chartainvilliers

Le maire,
Alain BOUTIN

Date : 29 février 2020
Phase : Approbation

N° de pièce : **4.3**

Échelle : 1 / 2 000

Gilson & associés Sas
urbanisme et paysage
4bis, rue Saint-Barthélemy, 28000 Chartres
02 37 91 08 08 / contact@gilsonpaysage.com
www.gilsonpaysage.com



Liste des emplacements réservés

n°	Designation	Superficie approximative	Bénéficiaire
1.	Aménagement paysager	2 663 m2	Commune
2.	Aménagement d'un chemin agricole	1 154 m2	Commune
3.	Aménagement paysager	58 000 m2	Commune
4.	Aménagement paysager	1 167 m2	Commune
5.	Aménagement d'un chemin agricole	1 526 m2	Commune
6.	Accès piéton pôle équipements loisirs	515 m2	Commune
7.	Aménagement paysager	518 m2	Commune
8.	Desserte réseaux pôle équipements loisirs	331 m2	Commune
9.	Aménagement d'une salle polyvalente et de ses abords	6 495 m2	Commune
10.	Création d'un accès	365 m2	Commune
11.	Création d'un accès	125 m2	Commune

LÉGENDE DU ZONAGE

	Limite de zone
	Zone de bâti ancien
	Zone de bâti récent peu dense
	Zone de bâti récent et ordonnancé
	Zone à dominante d'équipements
	Secteur de jardins en zone urbaine
	Secteur d'urbanisation future à dominante d'habitat
	Zone d'activités agricoles
	Secteur agricole de protection du paysage
	Zone naturelle
	Secteur de loisirs en zone naturelle
	Emplacement réservé
Éléments repérés au titre de l'article L. 151-19 :	
	Bâti et mur
Éléments repérés au titre de l'article L. 151-23 :	
	Mare
	Haie
	Secteur d'orientation d'aménagement et de programmation
	Bâtiment récent non cadastré

